

Addition aux litanies de la Sainte Vierge

—○—
 Par un décret de la S. C. des Rites, en date du 22 avril dernier, N. T. S. P. le Pape Léon XIII a ajouté aux litanies de la très sainte Vierge l'invocation sui ante : *Mater boni consilii*, qui suivra l'invocation : *Mater admirabilis*.

Chronique diocésaine

—○—
 — Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a fait la bénédiction de l'église de N.-D. de Charny (Chaudière), et a célébré ensuite la messe pontificale. M. l'abbé C.-E. Carrier, du collège de Lévis, a fait le sermon de circonstance. Sa Grandeur a aussi adressé la parole à diverses reprises durant la journée, à la grande joie des fidèles de la jeune paroisse, qui n'oublieront jamais la solennité de ce beau jour.

— Durant l'après-midi, belle fête aussi à Beauport, à l'occasion de la bénédiction d'une riche statue de la sainte Vierge destinée à orner la façade de l'église. Mgr Mathieu, supérieur du Séminaire, a fait le sermon de circonstance.

— Le vendredi 13 novembre, chez les Ursulines, deux novices converses : les Sœurs Florida Beaupré, dite de Saint-Siméon, de Lorette, et Clara Doyon, dite de Saint-Mectilde, de Saint-Frédéric de la Beauce, prononçaient leurs vœux dans la chapelle du cloître.

Une postulante de chœur, Sr Laura Chatigny, de l'Islet, revêtait le saint Habit de l'Ordre, et prenait le nom de Marie du Bon-Conseil.

La cérémonie fut présidée par S. G. Monseigneur l'Archevêque, assisté de M. l'abbé C.-E. Gagné, aumônier des Ursulines.

Le sermon fut prononcé par M. l'abbé Robert, prêtre du Séminaire, et l'un des assistants-chapelains du Monastère des Ursulines, qui s'acquitta avec beaucoup de tact de la mission qu'il avait à remplir en ce jour : faire apprécier davantage le bonheur des âmes que le Seigneur appelle à le servir d'une manière plus parfaite que dans le monde.